

REGLEMENT INTERIEUR

de la formation en fasciathérapie – Promo 2019

**Le présent règlement intérieur régit les relations entre
Fascia Formation Suisse et les stagiaires**

1. Organisation de la formation

1.1 Organisation dans le temps

La formation comprend 23 stages de 3 jours organisés en 6 modules. Chaque stage couvre 22 heures de formation. Le volume horaire total de la formation est de 500 heures de contact.

Horaires des stages :

Judi : de 9h00 à 12h30 et 14h à 17h30

Vendredi : de 9h00 à 12h30 et 14h à 18h

Samedi : de 9h00 à 12h30 et 14h à 18h

Les dates des stages sont consultables sur le site www.fasciaformation.ch. Les responsables de formation se réservent le droit de modifier une ou plusieurs dates de formation initialement prévues, en cas de nécessité.

1.2 Le lieu

Salle Polyvalente, centre paroissial de BETHUSY, rue Charles Secrétan 2, 1005 Lausanne

Les responsables de formation se réservent le droit de modifier le lieu de formation initialement prévu, dans le but de pouvoir assurer de meilleures conditions de déroulement du ou des stages déplacés.

1.3 Programme

Le programme de formation détaillé est téléchargeable sur le site www.fasciaformation.ch.

Les responsables de formation peuvent modifier certains contenus pédagogiques de la

formation dans le but d'y intégrer les données les plus récentes ou les plus adéquates.

1.4 Evaluation des acquis de la formation

Le stagiaire doit se soumettre aux modalités d'évaluations continues et finales de la formation, et notamment accomplir les travaux écrits et oraux qui lui sont demandés par les responsables de formation.

Tout au long de la formation, la progression de l'étudiant fait l'objet d'un contrôle continu sous la forme d'évaluations, de comptes-rendus de pratiques et de devoirs écrits.

Le stage 7 comprend une journée d'évaluation des connaissances pratiques du 1er module de formation. Les examens intermédiaires au stage 16 comprennent l'évaluation pratique et théorique des connaissances acquises lors des 4 premiers modules de formation

L'évaluation finale ayant lieu lors du dernier stage de formation comprend la soutenance de travaux personnels accompagnés d'études de cas, ainsi qu'une mise en situation pédagogique devant jury. Elle est sanctionnée par le diplôme privé de fasciathérapie de Fascia Formation Suisse.

1.5 Droit de recours

L'étudiant a le droit de contester les résultats d'un examen intermédiaire ou final. Le recours doit être réalisé par acte écrit, motivé et signé, accompagné le cas échéant de pièces justificatives, et adressé par courrier recommandé à la Commission de recours de Fascia Formation Suisse, dans les 30 jours suivant la réception des résultats des examens. Tout recours contre le résultat d'un examen ne peut se fonder que sur l'illégalité de la décision, un grief de vice de forme ou d'arbitraire. Un recours déposé hors délai ou non motivé est déclaré irrecevable.

1.6 Assiduité

L'obligation d'assiduité consiste, pour le stagiaire, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par Fascia Formation Suisse.

Pour prétendre au passage du diplôme délivré par Fascia Formation Suisse, la présence à la totalité des stages est obligatoire. Seule la présence à l'ensemble du stage entraîne sa validation.

1.7 Déclaration et rattrapage des absences

Toute absence doit être notifiée et motivée auprès d'un responsable de formation préalablement au début du stage dans le cas d'une absence prévisible.

Un stagiaire peut être absent des activités de formation en cas de force majeure. Toute activité manquée du fait d'une absence devra donner lieu à un rattrapage. En cas d'impossibilité de rattrapage dans l'année en cours, la situation donnera lieu à un examen particulier ; un plan de rattrapage sera proposé l'année suivante.

1.8 Travail personnel du stagiaire

La réussite de la formation nécessite un travail personnel de la part du stagiaire en dehors des horaires de cours, travail qu'il s'engage à fournir en s'inscrivant à Fascia Formation Suisse.

1.9 Moyens pédagogiques

Le cursus comprend des cours théoriques et des ateliers pratiques. L'enseignement théorique est pluridisciplinaire et concerne la présentation des champs théoriques dans lesquels s'insèrent la fasciathérapie et les concepts théoriques de la fasciathérapie. Les ateliers pratiques comprennent la pratique des instruments de la fasciathérapie et des séances de travail en groupe d'analyses de pratique et de réflexion axée sur la compréhension des concepts théoriques.

L'enseignement est fondé sur une pédagogie interactive qui privilégie l'implication et sollicite le déploiement des compétences perceptivo-cognitives de l'étudiant.

1.10 Frais d'inscription et frais de formation

Toute inscription en formation engage le stagiaire à régler le montant des droits d'inscription en vigueur, soit de 280 frs, lors de la confirmation de l'admission.

Toute participation aux stages de formation engage le stagiaire à régler le montant des frais de formation, soit de 630 frs par stage. En aucun cas le montant des frais de formation correspondant à un stage effectué ne pourra être remboursé.

En cas d'arrêt de la formation, les stages non effectués ne sont pas dus.

1.11 Utilisation du logo de Fascia Formation Suisse

Le logo de Fascia Formation Suisse est interdit d'usage à un stagiaire en cours de formation ainsi qu'à toute personne diplômée, à des fins publicitaires ou de communication personnelle.

1.12 Lien avec le site Internet de Fascia Formation Suisse

Il est interdit à un stagiaire en cours de formation, ainsi qu'à toute personne diplômée d'établir, sur un site internet personnel, un lien avec le site de Fascia Formation Suisse (www.fasciaformation.ch) sans autorisation. Toute personne souhaitant installer un lien avec le site doit faire une demande préalable écrite auprès de Fascia Formation Suisse.

2. Interruption de la formation

2.1 Interruption de la formation à l'initiative du stagiaire

Tout stagiaire est libre d'interrompre définitivement sa formation à tout moment. Il doit en aviser par écrit un responsable de la formation, et si c'est le cas son entreprise ou l'organisme prenant en charge la formation.

Les droits d'inscription ainsi que les honoraires versés par le stagiaire au titre des stages déjà effectués ne pourront être remboursés. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. De la même manière,

Fascia Formation Suisse n'exigera aucune somme du stagiaire, autre que celle concernant les stages déjà effectués.

A titre exceptionnel, une demande écrite d'interruption temporaire peut être faite auprès d'un responsable de la formation qui peut l'accepter ou la refuser. Les conditions de reprise seront établies en accord avec un responsable de formation.

2.2 Interruption de la formation à l'initiative des responsables de la formation

Pour préserver le bon déroulement d'un stage ou de la formation, les responsables de la formation se réservent le droit d'exclure un stagiaire d'un stage ou de l'exclure définitivement de la formation. Parmi les motifs possibles d'exclusion ponctuelle ou définitive d'un stagiaire figurent:

- Le constat, lors des évaluations du niveau du stagiaire, de l'insuffisance de ses acquis pratiques ou théoriques. A ce moment-là, une réorientation pourra lui être proposée.
- Toute perturbation du bon déroulement du stage.
- Toute perturbation préjudiciable à l'unité du groupe.
- Le non respect récurrent des consignes pédagogiques dispensées par les formateurs.
- Le constat d'une fragilité psychologique du stagiaire, rendant insuffisant le bénéfice qu'il peut tirer du stage ou de la formation, ou venant perturber le bon déroulement du travail d'un ou de plusieurs stagiaires, ou du groupe.
- Les comportements pénalisants la progression des autres stagiaires.
- Les comportements portant atteinte au respect moral ou physique des participants aux stages ou des formateurs.

Les droits d'inscription ainsi que les honoraires versés par le stagiaire au titre des stages déjà effectués ne pourront être remboursés. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Les honoraires dus par le stagiaire au titre du stage en cours devront être réglés.

En cas d'exclusion, le stagiaire sera convoqué par courrier à un entretien avec un responsable de formation. L'employeur du stagiaire et éventuellement l'organisme financeur en seront informés. La décision d'exclusion définitive fera l'objet d'un courrier écrit par un responsable de formation; ce courrier mentionnera le, ou les motifs de l'exclusion.

3. Conditions d'exercice

Le professionnel pratiquant la fasciathérapie en dehors du cadre strict de sa profession (médecin, physiothérapeute, ostéopathe, infirmier-ères, psychomotricien-nes...) doit répondre au code de déontologie de l'Association Suisse des Fasciathérapeutes.

L'utilisation du titre de fasciathérapeute diplômé de Fascia Formation Suisse est réservée aux personnes titulaires du diplôme privé de fasciathérapie délivré par Fascia Formation Suisse.

Le statut d'étudiant du stagiaire en formation doit apparaître clairement sur tout document (cartes de visites, plaque, document publicitaire ou d'information), jusqu'à l'obtention du diplôme de fasciathérapie.

4. Admission dans les lieux de stage

Les conditions d'admission dans les lieux de stages sont définies par les responsables des lieux en accord avec un responsable de la formation. Les règlements intérieurs d'hygiène et de sécurité de ces lieux devront être respectés par le stagiaire.

Il est également demandé aux étudiants de respecter les horaires de début et de fin de cours afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'enseignement.

5. Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Fascia Formation Suisse décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute

nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires, etc.).

6. Acceptation du présent règlement

La participation du stagiaire à un stage entraîne l'acceptation totale des termes du présent règlement.

Je soussigné(e)

.....

certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

Date :

Signature :